

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL
A ETE EXTRAIT CE QUI SUIT :



013145000006158

CONSEIL DU 27 février 2025

Présents : *Thierry CHAMPAGNE, Bourgmestre;*
Florent DEBRAS, Président;
Stéphane COLIN, Frédéric CARDOEN, Nathalie LELUBRE, Benoit
BEELLEN, Échevins;
Delphine DUQUESNOY, Présidente du CPAS;
Claude JOSSART, Michel PIERRE, Jean-Marie THIRY, Philippe
BABOUHOT, Hélène RYCKMANS, Anne FERRIERE, Maxime RENARD,
Céline DE WILDE, Chantal THIRY, Olivier MOTTART, Louise DANDOIS,
Camille LAMBERT, Conseillers;
Stéphanie VAN MUYLDER, Directrice Générale;

Objet: Plan communal de mobilité (PCM) - Approbation de la phase 1 et 2/lg

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

- Considérant que le Plan communal de mobilité a débuté début 2024 ;
- Considérant que la phase 1 "diagnostic" et la phase 2 "propositions des mesures" doivent être validées par le Conseil communal avant d'entamer la phase 3 actions ;
- Considérant que l'étude et les propositions de mesures ont été présentées à la CCATM et au Conseil communal le 9 septembre 2024. (Vous trouverez le PV en pièce jointe) ;
- Considérant que l'étude et les propositions de mesures ont été présentées aux citoyens le 23 septembre 2024. (Vous trouverez le PV en pièce jointe) ;
- Considérant que la CCATM a validé la phase 2 "propositions de mesures" le 26 septembre 2024. (Vous trouverez le PV en pièce jointe) ;
- Considérant que les avis des citoyens et de la CCATM sont repris dans le document ci-joint. Ce document se décline comme suit :

1. La slide 1 reprend les 8 mesures à haut impact originales
2. La slide 2 met en évidence les propositions d'amendement de la CCATM
3. La slide 3 reprend les propositions d'actions concrètes de la réunion citoyenne également présentes dans le PV mais classées par mesure

- Considérant les prochaines étapes ci-dessous :

Phase 3 plan d'actions qui se déroulera sur 8 mois et qui comprendra :

- 3 workshops ;
- + 4 réunions villageoise (une par village) avec enquête publique ;
 - Une réunion « village » Blanmont ;
 - Une réunion « village » Chastre/Villeroux ;
 - Une réunion « village » Cortil-Noirmont ;
 - Une réunion « village » Saint-Géry/Gentignes ;
- 1 réunion de présentation à la CCATM ;
- 1 réunion de présentation au Conseil communal ;
- Considérant que les workshops sont des ateliers de co-crédation sur base d'un catalogue de 100 à 150 actions découlant des mesures validées ;
- Considérant les conditions d'un workshop :
 1. Les trois workshops doivent se suivre à concurrence d'un par mois ;
 2. Les participants sont les mêmes et s'engagent à venir aux trois workshops ;
 3. Les participants travaillent sur les propositions d'actions pré-sélectionnées ;

4. Il faut minimum trois semaines entre les mesures validées et le lancement du premier workshop ;
- Considérant que ces actions seront classifiées en 3x25 à 30 actions ;
 - Considérant que de ces actions ressortiront 15 esquisses d'aménagement ;
- Après en avoir débattu et en toute connaissance de cause ;

DÉCIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : d'approuver la phase 1 et 2 du Plan communal de Mobilité (PCM) sur base des documents ci-joints suivants :

- Phase 1 "diagnostic"
 - Phase 2 "propositions de mesures amendées" suivantes
1. **Mesure 1** : Résoudre les **problématiques de transit, de vitesse et de sécurité routière** dans les traversées de villages et de quartiers
 2. **Mesure 2** : Etablir un **plan de rénovation des trottoirs et des sentiers** au sein du périmètre urbanisé des 4 villages
 3. **Mesure 3** : Poursuivre le développement du **réseau cyclable structurant** entre les villages et vers Gembloux, Walhain et Mont-Saint-Guibert en adéquation avec le charroi agricole
 4. **Mesure 4** : Développer une offre complète de **mobilité partagée**
 5. **Mesure 5** : Déployer l'offre en **transports en commun** en s'appuyant sur les trains, et les bus E6 et 52
 6. **Mesure 6** : Mettre en place un **plan de communication** sur l'offre globale en mobilité de l'entité, vers les 3 pôles voisins et les Parcs d'affaire de Wavre et LLN
 7. **Mesure 7** : Avoir une stratégie de développement multimodal pour le **quartier de la gare**
 8. **Mesure 8** : Poursuivre la sécurisation des **abords des écoles**
 9. **Mesure 9** : **Etude spécifique de la route régionale N273**

Article 2 : de transmettre la présente à l'ICEDD en charge de l'étude du PCM, au comité technique, au service travaux pour information et au service mobilité pour suivi du dossier.

Par le Conseil:

**La Directrice Générale,
Stéphanie VAN MUYLDER**

**Le Bourgmestre,
Thierry CHAMPAGNE**

**Pour extrait conforme
Délivré le 28 février 2025.**

La Directrice générale

VAN MUYLDER Stéphanie

Le Bourgmestre

CHAMPAGNE Thierry

